

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2014
DE 10H à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2014 - 25



Objet : Election d'un Vice - Président du SMIRT

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 12 décembre 2014 sous la Présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014 - 10 fixant à quatorze le nombre de Vice - Présidents,

Vu la délibération n°2014 - 11 dressant la liste des 14 Vice - Présidents,

Vu la démission de Monsieur Didier MANIER du SMIRT depuis son élection à la présidence du Conseil Général du Nord et son remplacement par Monsieur Bertrand RINGOT par le vote de la délibération 2014.1087 du 3 novembre 2014,

Conformément à l'article 10 des statuts du SMIRT, qui précise que l'élection des Vice - présidents a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de trois ans.

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance de la seconde vice - présidence.

Décide

De procéder à l'élection du deuxième Vice - Président.

Le Président du SMIRT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Percheron', written over a horizontal line.

Daniel PERCHERON